

RAPPORT ART 29 DE LA LOI ÉNERGIE-CLIMAT (LEC)

APICIL AM – 2021

Echelle de confidentialité	de Niveau de dommage lié à la divulgation de l'information	Règles de diffusion
Public	Nul	Information pouvant être diffusée sans restriction et sans liste de diffusion. Rapport transmis à l'ADEME et à l'AMF

SOMMAIRE

SOMMAIRE	3
Introduction.....	4
I. Contexte et politique ISR.....	5
1. Démarche générale au niveau de l’entité.....	6
1.1 Gouvernance.....	6
1.2 Objectif de mixité.....	6
1.3 Trajectoire ISR.....	6
1.4 Critères d’analyse ESG	7
1.5 Périmètre ESG – liste des produits ISR.....	8
1.6 Recours à des fournisseurs	10
1.7 Méthodologie de notation MSCI ESG.....	10
1.8 Information des porteurs.....	12
1.9 Adhésion à des chartes et labellisation.....	12
2. Informations relatives au moyens internes de l’entité.....	13
3. Informations relatives à la démarche de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance au niveau de la gouvernance de l’entité	14
3.1 Connaissances et compétences	14
3.2 Politique de rémunération.....	15
3.3 Intégration de critères ESG dans le RI du CA.....	15
4. Informations sur la stratégie d’engagement.....	16
5. Informations relatives à la taxonomie et aux combustibles fossiles	16
6. Informations sur la stratégie d’alignement avec les objectifs internationaux de limitation du réchauffement climatique prévus par l’Accord de Paris susvisé, en cohérence avec le d du 2 de l’article 4 du même règlement:.....	16
7. Informations sur la stratégie d’alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité:.....	19
8. Informations sur les démarches de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la gestion des risques:.....	20

Introduction

Le présent rapport porte sur l'année 2021, année caractérisée par la signature des PRI et le renforcement d'une démarche ESG tant pour les OPC que pour les mandats institutionnels ;

L'article 29 de la Loi Énergie-Climat s'inscrit à la suite de l'article 173. Il vise ainsi à articuler le règlement « Disclosure » dans le droit national, tout en conservant l'avance de la France sur la prise en compte des enjeux de durabilité du fait de l'article 173. Il requiert des acteurs financiers la transparence sur les modalités de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans leur politique d'investissement ainsi que sur les moyens mis en œuvre pour contribuer à la transition énergétique et écologique pour répondre à l'objectif de limitation du réchauffement global de la planète à +2°C. Les informations sur lesquelles les sociétés de gestion doivent s'exprimer :

- **Des informations relatives à l'entité.** Il s'agit d'informations générales concernant la stratégie des sociétés de gestion de portefeuille en matière de prise en compte des informations ESG dans leurs politiques d'investissement et, le cas échéant, de gestion des risques. Elles doivent être communiquées par toutes les sociétés de gestion de portefeuille.
- **Des informations relatives à la prise en compte par l'entité des critères ESG dans la politique d'investissement des OPC de plus de 500 millions d'euros.** Il s'agit d'informations concernant la manière dont les critères ESG sont insérés et exploités dans les processus de décision d'investissement et, le cas échéant, de gestion des risques de chacun des OPC. Pour les sociétés de gestion, une déclaration doit être faite pour chaque OPC « référencé » dont l'actif net est supérieur ou égal à 500M€. Pour APICIL AM, cela a concerné un fond dédié au groupe en 2020.
- **Stratégie d'alignement climat.** Il s'agit des informations relatives à la stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux de limitation du réchauffement climatique prévus par l'Accord de Paris susvisé, en cohérence avec le d du 2 de l'article 4 du règlement (UE) 2019/2088.
- **Stratégie d'alignement biodiversité.** Il s'agit des informations concernant la stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité, la mesure du respect des objectifs figurant dans la Convention sur la diversité biologique et l'analyse de la contribution à la réduction des principales pressions et impacts sur la biodiversité définis par la Plateforme intergouvernementale scientifique.
- **Processus de gestion des risques.** En cohérence avec l'article 3 du règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019, la publication d'informations sur la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la gestion des risques comprend notamment les risques physiques, de transition et de responsabilité liés au changement climatique et à la biodiversité.

I. Contexte et politique ISR

Groupe APICIL

« Par une relation proche et attentionnée, soutenir toutes les vies, toute la vie »

Dans l'ADN du groupe APICIL, groupe de protection sociale, depuis plus de 80 ans et au cœur de notre système de gouvernance, la **démarche de responsabilité sociétale vise à créer de la valeur tout en s'adaptant aux mutations de notre société** et en respectant nos valeurs qui sont l'Excellence, le Partage et l'Engagement. Notre mission est de protéger et servir nos parties prenantes. Ainsi, fin 2018, le groupe APICIL a obtenu la note de 54/100 délivrée par une agence de notation sociale et environnementale, note reflétant les fondements historiques du groupe, la pertinence du modèle de gouvernance et confirmant le déploiement de la politique RSE dont le crédo est de lutter contre les vulnérabilités.

Des actions comme notre politique RH, notre engagement pour lutter contre les vulnérabilités, les investissements sur le terrain de l'innovation sociale ou encore la volonté de changer le regard sur le handicap permettent d'être reconnu comme une **entreprise engagée et responsable durablement**.

Le tableau suivant présente les indicateurs clés relatifs à la performance extra-financière du Groupe APICIL en 2019, en lien avec nos 4 axes majeurs. La totalité des indicateurs et leur performance sont présentées à la fin de cette déclaration.

Les indicateurs clés de performance RSE du Groupe APICIL

Thématique	Risques	Indicateurs de suivi
Combattre la vulnérabilité	Manque d'accessibilité à l'assurance	Part des aides individuelles de l'action sociale
	Augmentation des fragilités sociales	Part des dépenses utilisées pour les axes prioritaires
Prendre en compte les évolutions sociales environnementales	Impacts environnementaux et sociaux liés aux investissements	Intensité carbone des portefeuilles
	Impacts environnementaux directs	Moyenne des émissions de CO ₂ de la flotte auto Nombre moyen de ramettes achetées par employé
Protéger les données et combattre la fraude	Fraude, blanchiment d'argent et corruption	Taux de formation des nouveaux entrants à la LCBFT
	Perte, vol et mauvaise utilisation de données à caractère personnel	Taux de formation des collaborateurs à la protection des données
Répondre aux exigences citoyennes	Inadéquation des compétences avec l'évolution des métiers	Taux de collaborateurs formés sur l'année
		Taux de rotation du personnel (<i>turnover</i>)
	Baisse de l'attractivité et hausse de la volatilité client	Indicateur de recommandation client (<i>Net Promoter Score</i>)
	Dégradation du climat social	Taux d'absentéisme Score égalité homme-femme

Source : APICIL, rapport de performance extra-financière 2019

A la suite du résultat de cette étude, deux axes principaux d'amélioration ont été définis en 2019 : **développer l'investissement socialement responsable et réduire notre impact environnemental.**

Ainsi, l'investissement socialement responsable promu par APICIL AM s'inscrit dans le cadre de la politique RSE du groupe.

La société de gestion APICIL AM

APICIL AM est le fruit de la réunion des équipes de gestion financière d'APICIL, de GRESHAM en 2018 et de Roche-Brune en 2020.

APICIL AM est spécialisée dans la gestion obligataire et actions sous différentes enveloppes (mandat/opc) et stratégies. APICIL AM gère d'une part des actifs pour le compte du groupe APICIL dans le cadre de mandats et fonds dédiés et d'autre part des OPC ouverts commercialisés en interne (UC notamment) et en externe. L'encours global est d'un peu plus de 10,7 Milliards au 31/12/2021.

Roche-Brune, spécialisée en gestion action active, a initié une démarche ESG depuis 2009. Cet historique et cette expertise d'analyse servent désormais un périmètre plus large d'encours et de classes d'actif.

L'année 2021 est marquée par les jalons suivants

- Signature des PRI
- Déploiement de la gestion ISR sur de nouveaux fonds
- Amorçage de la stratégie de certification
- Formation de tous les collaborateurs

1. Démarche générale au niveau de l'entité

1.1 Gouvernance

Un comité ISR transverse semestriel anime le dispositif et définit les plans d'actions. Il réunit le Directeur de la Gestion, les responsables de pôles de gestion et le coordinateur ISR (la Secrétaire Générale d'APICIL AM), et le RCCI. Il a pour objet de fixer les jalons de déploiement de la démarche ISR, d'évoquer toute analyse spécifique, de coordonner les interactions avec le Groupe et les prestataires, de faire évoluer les critères, le reporting client.

Les comités de gestion spécialisés intègrent un volet ISR dans le cadre de la validation des émetteurs.

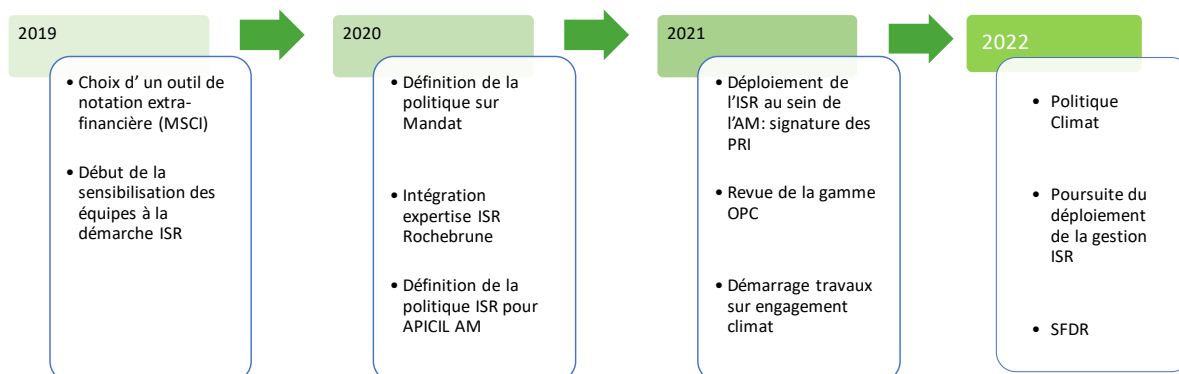
En 2021 des travaux ont été initiés pour une démarche climat et une analyste ISR a rejoint la société de gestion en fin d'année.

1.2 Objectif de mixité

Les équipes de gestion d'APICIL AM comportent 2 femmes sur 11 personnes au total fin 2021. La société cherchera à équilibrer les effectifs pour des profils de candidats similaires.

1.3 Trajectoire ISR

APICIL AM se fixe des jalons dans sa démarche



Statut des Actions

Nature	2020	2021
Définition de la politique ISR APICIL AM		
Déploiement de l'ISR dans la gestion	2 OPC ISR	7 OPC ISR
Reporting ISR	OPC ISR	déploiement mandat/OPC dédiés
Calcul Notation ESG	OPC ISR	OPC ISR
Métriques carbone	Intensité Scope 1&2 sur opc ISR	Intensité Scope 1&2 sur opc ISR
Politique Vote		
Engagement émetteur		
Politique Climat	Métriques intensité carbone	Analyse et choix outil
PRI		Adhésion
Stratégie de certification	2 OPC	4 OPC
Intégration des risques ESG dans la Politique de Risque		
Intégration des risques ESG dans les Due Diligence		

terminé
en cours de déploiement
à venir

1.4 Critères d'analyse ESG

3 types de critères sont pris en compte

EXCLUSIONS

Pour les émetteurs privés il s'agit :

- Des Sociétés non conformes au Global Compact
- Des Sociétés non conformes aux Conventions d'Ottawa et d'Oslo *
- Des Sociétés ayant des liens avec les armes controversées
- Des Divertissements pour adultes (> 25% du Chiffre d'Affaires)
- Des Jeux d'argent (> 25% du Chiffre d'Affaires)
- Du Tabac (> 25% du Chiffre d'Affaires)
- De la Production d'énergie thermique au charbon (> 25% du Chiffre d'Affaires)

*s'applique à l'ensemble des sociétés de gestion françaises

En 2022, Apicil AM a décidé de renforcer sa politique d'exclusion sectorielle liée au charbon. Le seuil d'exclusion est passé de 25% à 10% du chiffre d'affaires issue de l'extraction/vente du charbon thermique (y compris le lignite, le bitume, l'antracite et le charbon vapeur).

Du plus, Apicil AM s'engage formellement à une sortie définitive du charbon à l'horizon 2030.

CRITERES D'INTEGRATION ESG

Au sein d'APICIL AM, les OPC ayant une gestion active (faisant peu ou pas référence à un indice) utilisent une approche best-in-univers (approche absolue de la notation), les OPC ayant une gestion plus répliquative (sectorielle ou géographique) utilisent une approche best in class (approche relative par secteur).

Ces approches visent un taux de sélectivité a minima de 20%.

CONTROVERSESES

Les émetteurs présentant des niveaux des controverses graves sont exclus des investissements des OPC déployant la démarche ISR.

Une analyse approfondie des critères ESG pris en compte par les autres sociétés de gestion dans le cadre de la sélection d'OPC externes.

1.5 Périmètre ESG – liste des produits ISR

La démarche d'intégration ESG couvre globalement au 31/12/2021 près de 89% des encours de la gamme sous gestion (cf. tableau 1) dont 78% sur les mandats institutionnels Groupe et 11% sur les OPC.

Au sein de cette gamme d'OPC et gestion sous mandat les titres émis par des états (souverains) et les titres émis par le secteur privé (corporate) font l'objet de critères d'exclusion et intégration. Ils représentent 8.1 Mds d'euros (cf. tableau 2).

Les investissements en OPC sont soumis à des Due Diligence intégrant des critères ISR. Le reste des investissements est constitué essentiellement par la trésorerie, les dérivés ...

La distinction des classes d'actifs est opérée selon le code CIC (Complementary Identification Code).

Tableau 1 : Détails de la gestion ISR chez Apicil AM par gamme




	Exclusion	Intégration	Reporting ESG	Ventilation des encours	% des encours avec une stratégie ISR	Labellisation / référence ISR (un ou plusieurs fonds de la gamme)	Approche	Classification SFDR
MANDATS (INSTITUTIONNEL GROUPE)				78%	78%		Best in class	Art 6
Fonds dédiés				6%	6%		Best in class	Art 6
OPC Actions Sectorielles Groupe 1 (quasi indicies)		Non déployé		1%				Art 6
OPC Actions Sectorielles Groupe 2 (avec Tracking Error)		Non déployé		2%				Art 6
OPC Actions géographiques		Déployé pour les OPC ISR		4%	2,5%		Best in class	Art 8
OPC FIA DSK		Non déployé		0%				Art 6
OPC Gestion Obligataire		Déployé pour les OPC ISR		3%	0,8%		impact (opc green bond)	Art 9
OPC Gestion diversifiée		Déployé pour les OPC ISR		4%	0,0%		Best in class	Art 8
OPC Trésor Dynamique		Non déployé		0%				Art 6
OPC Gestion action ACTIVE		Déployé pour les OPC ISR		1,3%	1,0%		Best in universe	Art 8
	TOTAL			100%	89%			

Tableau 2 : Démarche ISR exprimée en m€ par type d'actifs

	Encours globaux au 31/12/21 m€	Encours avec une démarche ISR m€	Souverains	Corporate (action/obligations)	Opc	autres (trésorerie, dérivés,,)
MANDATS (INSTITUTIONNEL GROUPE)	8 363	7 003	3 605	3 398	1 235	124
Fonds dédiés	697	697	207	344	136	10
OPC Actions Sectorielles Groupe 1 (quasi indicies)	95					
OPC Actions Sectorielles Groupe 2 (avec Tracking Error)	193					
OPC Actions géographiques	430	268		254		14
OPC FIA DSK	9					
OPC Gestion Obligataire	330	81	76	4		2
OPC Gestion diversifiée	472	1			1	0
OPC Trésor Dynamique	4					
OPC Gestion action ACTIVE	137	108		105	1	3
	10 728	8 159	3 888	4 105	1 373	152

1.6 Recours à des fournisseurs

Analyse ESG

Apicil AM utilise des données extra-financières issues de la plateforme MSCI ESG pour évaluer les émetteurs sur les axes E/S/G. Elles incluent des indicateurs, des notations et des informations descriptives sur l'activité des émetteurs. Les enjeux ESG incluent une mesure de la vulnérabilité au changement climatique.

Vote en AG

APICIL AM est assistée dans l'analyse des résolutions par deux prestataires indépendants, ISS sur les OPC et PROXINVEST sur les mandats et fonds dédiés. Ces derniers conseillent la société de gestion dans la formalisation de la politique et dans l'exécution des votes.

1.7 Méthodologie de notation MSCI ESG

La méthodologie MSCI ESG est basée sur une évaluation des risques et opportunités portés par l'entreprise dans ses dimensions environnementales, sociales et de gouvernance.

L'analyse effectuée par MSCI ESG, et la notation qui en découle, cherche à répondre aux questions suivantes :

- Quels sont les coûts non anticipés qui pourraient apparaître à moyen/long terme pour une entreprise liés à des enjeux ESG non maîtrisés ?
- Quels enjeux ESG représentent des opportunités futures ?

Et plus spécifiquement :

- Quels sont les risques/opportunités clés ?
- Quelle est le degré d'exposition aux risques ESG ? Comment ce risque est-il géré ? Comment l'entreprise se situe par rapport à ses pairs (secteurs) ?

La méthodologie de notation repose sur l'identification des enjeux clés type pour chaque dimension E, S, G d'une entreprise. Au départ une trentaine d'enjeux sont identifiés (voir tableau page suivante).

Ces enjeux clés différents d'un secteur et d'une entreprise à l'autre (le traitement des déchets sera ainsi prépondérant sur une entreprise du secteur de la chimie, le financement de la transition énergétique le sera pour le secteur financier). Finalement, une dizaine de thématiques est retenue et celles-ci pondérées pour évaluer les risques et expositions.

Les étapes de la notation peuvent se résumer ainsi :

1. Mesure des expositions aux risques E/S/G
2. Mesure de la couverture de ces risques par l'entreprise sur chaque pilier
3. Evaluation des opportunités du secteur et de la saisie de ces opportunités par l'entreprise
4. Existence de pratiques contestables (controverses) ? Un cas de controverse est défini comme une situation en cours dans laquelle les opérations et/ou les produits d'une entreprise auraient un impact négatif sur l'environnement, la société et/ou la gouvernance (violations des réglementations applicables, de normes internationales, litiges, pratiques anti concurrentielles...).

Piliers	sous thèmes	enjeux
Environnement	Changement Climatique	Emissions carbone de l'entreprise Empreinte carbone des produits Financement d'activités à impact environnemental vulnérabilité au changement climatique
	Ressources naturelles	Stress sur les ressources hydriques bio diversité et utilisation des ressources naturelles
	Pollution et déchets	Extraction des matières naturelles Emissions toxique et traitement des déchets Emballage et déchets liés Déchets électroniques
	Opportunités environnementales	Opportunités dans les technologies vertes Opportunités dans les constructions vertes Opportunités dans les énergies renouvelables
Social	Capital Humain	Gestion de la main d'œuvre Santé et sécurité au travail Développement du capital humain
	Fiabilité du produit	condition de travail des chaînes d'approvisionnement Qualité des produits et sécurité Sécurité chimique Protection des consommateurs Protection des données Investissement responsable
	Opposition des actionnaires Opportunités dans le domaine social	Risque démographique et santé Approvisionnement controversé - Relation à la société civile Accès aux moyens de communications Accès aux services Financiers Accès aux soins Opportunité dans le domaine de l'alimentation et de la santé
Governance	Gouvernance de l'entreprise	Conseil d'administration Politique de Rémunération actionnariat
	Pratique des affaires	Présentation des comptes Ethique des affaires Transparence fiscale

La résultante de ces étapes donne une notation sur une échelle de 1 (mauvais) à 10 (excellent) transposé enfin en lettre.

Notation	Score final ajusté de l'industrie
AAA	8,6 – 10,0
AA	7,1 – 8,6
A	5,7 – 7,1
BBB	4,3 – 5,7
BB	2,9 – 4,3
B	1,4 – 2,9
CCC	0,0 – 1,4

Source : MSCI ESG

1.8 Information des porteurs

Un reporting ISR spécifique est tenu à disposition trimestriellement des clients pour les fonds présentant une démarche ISR.

Il contient

- La note ESG globale de l'OPC et de son benchmark
- Le taux de sélectivité en cas de mise en place de filtre ISR
- La proportion et le nombre d'émetteurs couverts par l'analyse
- Des indicateurs d'impact suivis pour les OPC labellisés
- De L'empreinte carbone de l'OPC (scope 1+2)
- Un rappel de la méthodologie
- Les meilleures et plus basses notes des émetteurs en portefeuille et les variations par période

Pour les fonds labellisés, le code de transparence AFG est également complété et mis à disposition des investisseurs sur notre site internet.

[Nos fonds - APICIL Asset Management \(apicil-asset-management.com\)](https://www.apicil-asset-management.com)

1.9 Adhésion à des chartes et labélisation

APICIL AM a adhéré aux PRI en 2021. Le PRI (Principles for Responsible Investment) est une charte engageant les investisseurs internationaux, à respecter des principes « responsables » dans leur politique d'investissement. Par la constitution, la promotion et l'application de cette charte, les signataires entendent contribuer à un système financier globalement plus durable.

Par ailleurs la volonté d'engagement se traduit par une stratégie de certification

- Label GREENFIN sur le fonds Obligations durables lancé en 2021. Ce label a été officiellement lancé en 2015, le label transition énergétique et écologique pour le climat (TEEC) a changé de nom en juin 2019 pour se dénommer Greenfin. Il a pour objectif d'orienter une partie de l'épargne vers la transition énergétique et écologique et ce sur le plan français, mais aussi européen. Le label a pour ambition de couvrir une large gamme de fonds d'investissement dédiée au financement de l'économie verte.
- label FINANSOL sur le fonds Stratégie Patrimoine Solidaire lancé en 2021. Ce label a été créé en 1997, Finansol est le label pionnier de la finance solidaire. Il a pour objectif de distinguer les placements d'épargne solidaire des autres produits financiers. Chaque produit d'épargne solidaire doit respecter une série de critères dont la solidarité et la transparence. Le label garantit le financement de projets sociaux ou environnementaux par le biais de l'argent placé ou par le biais des revenus de cette épargne.
- le label ISR sur les fonds Rochebrune Euro et Europe Valeurs Responsables. Le label ISR a été lancé en 2016 par l'État français, il formalise le souhait de nombreux intervenants du secteur de rendre plus lisible le concept d'investissement socialement responsable.

2. Informations relatives au moyens internes de l'entité

Moyens humains :

- Tous les collaborateurs sont impliqués dans le déploiement de la démarche ISR : gestion, commerciaux, compliance, data... A ce titre la formation est un enjeu clé. En 2021 un cycle de 6 heures de formation a été réalisé avec 3 volets abordés
 - ESG : principes, historique, approches possibles
 - La réglementation durable avec notamment SFDR et taxonomie
 - Les enjeux climats : métriques, stratégies de décarbonation
- Fin 2021 : une analyste ISR a rejoint les équipes de gestion afin de renforcer l'analyse et participe aux sujets transverses
- Le budget de formation ISR a représenté 17% du budget de formation de la société de gestion en 2021

Ci-dessous la répartition estimée du temps consacré à l'investissement socialement responsable

Equipe	Temps alloué ISR	Nombre de personnes	ETP
Equipe gestion action	20%	3	0.6
Equipe gestion taux	10%	2	0.2
Equipe gestion diversifiée	10%	2	0.2
Equipe gestion mandat	10%	2	0.2
Analyste ISR	100%	1	1
Compliance / risque	10%	4	0.4
Reporting	5%	3	0.15
Data Management	5%	2	0.2
Middle OPC	0%	3	0
Juridique	1%	1	0.01
Direction	10%	3	0.3
Commerciale	1%	3	0.03

Un gérant de la société est certifié CESGA (Certified ESG Analyst). Cette certification délivrée par l'EFFAS vise à former les professionnels de l'investissement à l'évaluation, la mesure et l'intégration efficace des questions ESG à l'analyse financière des émetteurs.

Moyens techniques :

- Plateforme MSCI d'analyse ESG
- Plateforme de vote ISS et PROXINVEST

- Solution Climat MSCI (2021) cette solution a été retenue pour accompagner la société de gestion dans la production des métriques, trajectoire 2° et stress climat
- Solution SFDR MSCI (2021) cette solution permet à la société de déployer en 2022 les futurs reportings SFDR

Ces moyens techniques de 136k€ en 2021 représentent 2% du montant global des charges d'exploitation et 0,0013% des encours totaux.

Conseils, certification et formations :

- Des conseils (notamment le cabinet Ethifinance) ont accompagné la société dans le cadre du déploiement de sa stratégie OPC (fond green bond) et climat
- Les collaborateurs de tous les métiers sont progressivement formés à l'ISR. En 2021 un cycle de 6 heures a été dispensés à tous les salariés sur les concepts de l'ESG, les évolutions réglementaires et le thème du changement climatique.

La totalité de ces ressources équivalentes à 200k€, représentent 2,65% du montant global des charges d'exploitation et 0,0020% des encours.

3. Informations relatives à la démarche de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance au niveau de la gouvernance de l'entité

3.1 Connaissances et compétences

Les dirigeants exécutifs sont constitués du Directeur Général de la Société, du Directeur de la Gestion en charge du déploiement de la stratégie ISR et de la Secrétaire Général en charge de la coordination du déploiement ISR au sein de la société et en lien avec le Groupe.

Le Conseil d'Administration est composé de personnes expérimentées dans le domaine de la finance et de l'assurance. Les administrateurs représentant les entités du Groupe sont pleinement investis dans le déploiement de la politique RSE du Groupe.

Comité de direction

Nom	Poste	Expériences professionnelles	Formations et diplômes
Bertrand JOUNIN	Directeur Général	Gresham Banque, Directeur général délégué	DESCAF - NEOMA Business School
Camille BARBIER	Directeur Général Adjoint	Salamandre AM, Fondateur CIO Ecofi, Gérant Obligataire Twenty First Capital, Directeur des Gestions Natixis AM, Assistant gérant	Master Banque et Finance de l'Université Paris I Panthéon – Sorbonne

Nathalie TRIBOLET	Secrétaire Générale	Oudart SA, RCSI Exane, Risk Manager	Diplômée d'un 3e cycle en Banque & Finance de Marché à l'Université Lyon II
-------------------	---------------------	--	---

Conseil d'administration

Nom	Poste	Expériences professionnelles	Formations et diplômes
Philippe BARRET	Président	Groupe Malakoff, Directeur Général Adjoint Reunica, Directeur Général Adjoint	ENSAE IAF
Renaud CELIE	Directeur général adjoint Epargne & Services Financiers	W FINANCE, Directeur Général Délégué AGF South America, Life & Health Dir.	ISUP, Actuariat Université Paris VI, Maitrise de mathématiques appliquées
Annick de la BORDERIE	Retraîtée	Directrice financière du groupe Mornay	

3.2 Politique de rémunération

La part variable est déterminée de manière à éviter la mise en place d'incitations qui pourraient entraîner des situations de conflits d'intérêts entre les collaborateurs et les clients ou le non-respect des règles de bonne conduite. La part variable attribuée au collaborateur est ainsi déterminée sur la base de critères quantitatifs (financiers) et qualitatifs (non-financiers). Les critères quantitatifs couvrent une période suffisamment longue pour permettre d'appréhender correctement les risques liés à l'activité du collaborateur. Les critères qualitatifs sont par exemple le degré de satisfaction des clients ou le strict respect par le collaborateur des règles internes et externes. Dans le cadre du règlement UE « Disclosure », APICIL AM fixe des objectifs liés aux risques de durabilité et, plus particulièrement aux équipes de gestion. La rémunération variable est influencée par les résultats d'APICIL AM. Dans le respect des contraintes juridiques et des obligations légales, la rémunération variable pourra ainsi être réduite à néant, par décision du Conseil d'Administration, si les résultats collectifs d'APICIL AM s'avèrent négatifs. Les détails de la Politique de Rémunération sont publiés sur le site Internet d'APICIL AM.

[APICIL-AM Politique-de-remuneration-2021-03-10.pdf \(apicil-asset-management.com\)](https://www.apicil-asset-management.com/APICIL-AM_Politique-de-remuneration-2021-03-10.pdf)

3.3 Intégration de critères ESG dans le RI du CA

Le conseil d'administration n'est pas régi à ce jour par un règlement interne.

4. Informations sur la stratégie d'engagement

En tant qu'investisseur responsable, Apicil AM a mis en place une politique d'engagement en vue d'inciter les entreprises à adopter des pratiques responsables favorisant une croissance durable. La démarche d'engagement est un acte majeur de la politique d'investissement responsable, puisqu'elle permet d'influencer directement les pratiques environnementales, sociales et de gouvernance des entreprises et, par conséquent, d'améliorer la création de valeur sur le long-terme. L'engagement constitue par ailleurs un outil efficace pour amener les entreprises à plus de transparence ainsi qu'à une meilleure prise en compte des risques extra-financiers.

Apicil AM exerce tous les droits et les devoirs que confère le statut d'actionnaire, notamment en participant aux assemblées générales et en exerçant les droits de vote des sociétés dans lesquelles les fonds et les mandats ont une participation.

Conformément à notre déontologie, ces fonctions s'exercent en toute indépendance, notamment vis à vis des émetteurs, et dans l'intérêt exclusif des porteurs de parts.

La veille des convocations aux assemblées générales est assurée par ISS Governance. Les résolutions sont instruites et analysées par l'équipe de gestion avec le concours actif de la société ISS Governance, une agence de recommandations de vote. Enfin, les droits de vote sont exercés par l'équipe de gestion.

Plus d'informations, veuillez consulter le document « Rapport -engagement actionnarial » accessible sur notre site internet.

[Compte rendu de la politique d'engagement actionnarial Apicil AM - 2022](https://www.apicil-asset-management.com/compte-rendu-de-la-politique-d-engagement-actionnarial-apicil-am-2022)([apicil-asset-management.com](https://www.apicil-asset-management.com))

5. Informations relatives à la taxonomie et aux combustibles fossiles

Non communiqué sur l'exercice 2021.

Actuellement en phase d'appropriation des métriques, elles seront communiquées sur l'exercice 2022.

6. Informations sur la stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux de limitation du réchauffement climatique prévus par l'Accord de Paris susvisé, en cohérence avec le d du 2 de l'article 4 du même règlement :

L'objectif principal de l'Accord de Paris est de maintenir l'augmentation de la température mondiale en dessous de 2 degrés Celsius et de mener des efforts encore plus poussés pour limiter l'augmentation de la température à 1,5 degré Celsius au-dessus des niveaux préindustriels.

Il vise à renforcer la capacité à répondre aux conséquences du changement climatique.

Pour atteindre cet objectif ambitieux et d'envergure, des flux financiers adéquats seront mis en place, rendant ainsi possible une action plus robuste des pays en développement et des plus vulnérables, en harmonie avec leurs objectifs nationaux.

La stratégie d'alignement d'Apicil AM s'articule en deux temps : ex-ante et ex-post des investissements.

En ax-ante :

APICIL AM – ARTICLE 29 DE LA LOI ENERGIE-CLIMAT (LEC)

30 juin 2022

Au travers des politiques d'exclusion sectorielle, notamment sur le charbon et le renforcement en 2022 des exclusions sur les nouveaux investissements dans toute entreprise.

APICIL AM renforce, en 2022, son exigence envers les secteurs les plus émissifs, dont les énergies fossiles non conventionnelles et s'engage à la sortie totale du charbon thermique d'ici 2030 sur la base des travaux de la Global Coal Exit List de l'ONG Urgewald.

- Dont 10% du CA est liée au charbon thermique (extraction et production d'électricité) (vs.25% précédemment)
- Disposant d'une capacité de production d'électricité à part de charbon thermique supérieure à 10GW de production
- Produisant plus de 20 Mt de tonnes de charbon thermique par an
- Investissant dans les entreprises qui développement de nouveaux projets charbon (mines, infrastructures, centrales)

En ex-post :

Au travers des différentes métriques carbone qui permettent d'identifier les leviers pour atteindre les objectifs.

Une mesure d'intensité carbone est établie au 31/12/2021, sur les scopes 1 & 2 et 3 (Expliqués ci-dessous). Le calcul des émissions induites a pour objectif d'évaluer les émissions générées de manière indirecte par un investisseur via les entreprises qu'il finance.

Le périmètre opérationnel correspond ainsi aux catégories et postes d'émissions liées aux activités du périmètre organisationnel. Les principales normes et méthodes internationales définissent trois catégories d'émissions correspondant aux scopes 1, 2 et 3.

- Émissions directes de GES (ou SCOPE 1) : Émissions directes provenant des installations fixes ou mobiles situées à l'intérieur du périmètre organisationnel, c'est-à-dire émissions provenant des sources détenues ou contrôlées par l'organisme comme par exemple : combustion des sources fixes et mobiles, procédés industriels hors combustion, émissions des ruminants, biogaz des centres d'enfouissements techniques, fuites de fluides frigorigènes, fertilisation azotée, biomasses...
- Émissions à énergie indirectes (ou SCOPE 2) : Émissions indirectes associées à la production d'électricité, de chaleur ou de vapeur importée pour les activités de l'organisation
- Autres émissions indirectes (ou SCOPE 3) : C'est toutes les autres émissions. Le Scope 3 est très large par définition et représente en général la très grande majorité des émissions liées à l'activité d'une entreprise.

Les émissions de GES, exprimées équivalent CO₂, sont des données qui proviennent du prestataire des données ESG (MSCI). L'impact carbone présenté est la moyenne pondérée des émissions correspondant aux scopes 1, 2 et 3. *Ces émissions ne prennent pas en compte les émissions induites par l'entreprise, notamment celles provoquées en aval par l'usage des produits et services commercialisés.*

	Intensité carbone en m€ de ca Scope1&2	Taux de Couverture	Intensité carbone en m€ de ca Scope 3	Taux de Couverture	Emissions carbone financées / million Euros T CO2 m€ investi Scope 1&2	Taux de Couverture	Emissions carbone financées / million Euros T CO2 m€ investi Scope 3	Taux de Couverture
Tout Apicil AM	85,85	85%	799,61	80%	60,57	65%	439,79	64,91

- L'augmentation de température implicite (ITR) est un indicateur qui permet de mesurer l'alignement des sociétés/portefeuilles avec les objectifs mondiaux de température exprimés en degrés Celsius. Elle est calculée en utilisant les émissions rapportées par les entités, pour ensuite faire une projection jusqu'à 2070. La différence entre les émissions projetées et le budget carbone alloué donne un aperçu si l'entreprise va être en déficit ou en excédent. Cet excédent ou ce déficit vont être traduits en température sur la base de la réponse climatique transitoire aux émissions cumulées (RCTE) ou TCRE en anglais. TCRE est un factor constant de 0,000545°C par Gigatonnes de CO2e (GtCO2e) émis.

L'ITR doit être interprété comme l'augmentation de température en 2100 vs niveaux préindustriels, spécifique à l'émetteur ou au portefeuille considéré (elle doit être limitée à 2° afin d'éviter les effets irréversibles).

Le modèle prend en compte les objectifs de l'entreprise, et estime que ses objectifs vont être atteints. C'est pourquoi le choix de cette mesure afin de piloter la stratégie climat et son alignement avec les objectifs de l'Accord de Paris.

La limite de cette méthode ce qu'elle n'intègre pas un ratio de faisabilité des objectifs par l'entreprise. L'agence MSCI est en train de faire évoluer le modèle d'estimation afin d'intégrer cette variable lors du processus d'extrapolation des émissions carbone.

Notre objectif :

Apicil AM affiche une température de **2,3°** sur l'ensemble des portefeuilles en 2021. Afin d'atteindre l'objectif des accords de Paris, une réduction d'environ 0,01° par an est nécessaire d'ici 2050.

Le résultat est un excédent carbone de 39% (5556 [tCO2e]) sur 50 ans, nécessitant une réduction de 1% (0.78%) par an pour neutraliser cet excédent. A l'horizon 2030, une réduction de 6% (0.78% x 8 années) de l'excédent carbone afin d'atteindre l'alignement aux objectifs climatiques de l'accord de Paris.

94% des encours sont couverts par ces engagements.

Les actions en 2022 :

- Suivi semestriel des métriques (CO2/ITR) sur la base de la trajectoire définie au niveau de la société de gestion et au niveau des portefeuilles.
- Augmentation du taux de couverture des différentes métriques.

- Intégration des critères en amont des investissements (nouveaux investissements) : Dépassement relatif du budget carbone et progrès vers les objectifs de réduction des émissions.
- Sélection de émetteurs les plus vertueux parmi leurs pairs.
- Identification des émetteurs afin d'entamer une démarche d'engagement/sortie éventuelle du portefeuille s'ils ne sont pas en accord avec la stratégie climat.

7. Informations sur la stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité :

La biodiversité fait partie de la notation ESG des émetteurs en portefeuille des secteurs dont l'impact sur la biodiversité représente un enjeu matériel suivants :

- Équipements et services énergétiques
- Pétrole, gaz et combustibles consommables
- Métaux et mines
- Papier et produits forestiers
- Infrastructure de transport
- Produits alimentaires
- Services de gaz
- Services d'eau

L'évaluation porte notamment sur l'analyse d'opérations dans les secteurs d'activité présentant un potentiel élevé/modéré de perturbations des zones terrestres et marines, les opérations situées dans des zones géographiques aux écosystèmes très/modérément fragiles, les revenus de l'entreprise proviennent d'activités impliquant une perturbation minimale des zones terrestres ou marines, les actifs de l'entreprise situés dans des pays ou des régions où les écosystèmes ne sont pas particulièrement fragiles.

Le screening de controverses réalisé quotidiennement par le fournisseur MSCI ESG, permet d'identifier les controverses liées à l'impact sur la biodiversité. Les indicateurs SFDR mis en place cette année, fournis par MSCI, comportent les thématiques suivantes :

- Part des investissements totaux d'Apicil AM dans des sociétés dont les activités sont situées à proximité de zones de biodiversité sensible : résultat 0%, taux de couverture 75%*
- Part des investissements totaux d'Apicil AM dans des sociétés dont les activités affectent les espèces protégées : résultat 8%, taux de couverture 75%*

*Taux de couverture sur la poche corporate.

Selon le rapport de l'IPBES de 2019, le changement climatique fait partie des 5 pressions sur la biodiversité¹. La biodiversité et les gaz à effet de serre (GES) sur terre sont intimement liés. Les GES jouent un rôle essentiel dans la régulation du climat. C'est pourquoi les mesures et les engagements se portent aujourd'hui principalement sur l'empreinte carbone.

La biodiversité et l'alignement aux objectifs nationaux est au cœur des réflexions en 2022 afin d'améliorer le suivi et donc la mesure de l'impact.

¹ Plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques
APICIL AM – ARTICLE 29 DE LA LOI ENERGIE-CLIMAT (LEC)

Un état d'avancement de ces réflexions sera communiqué l'an prochain.

8. Informations sur les démarches de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la gestion des risques :

La prise en compte de critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) dans la gestion des risques enrichit cette gestion du risque de deux volets :

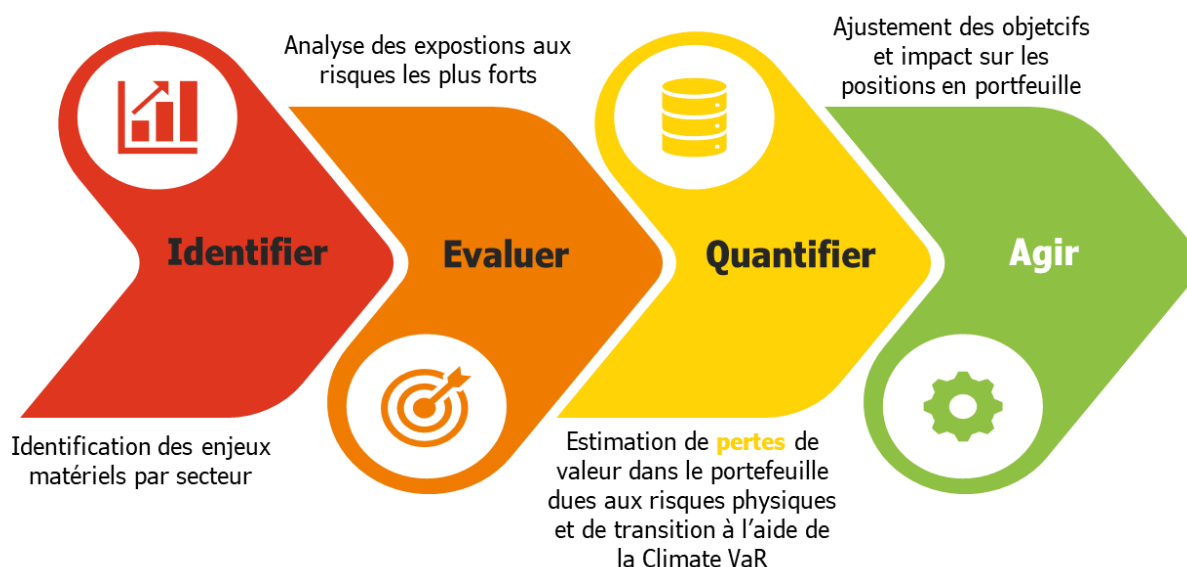
-d'une part, elle permet de prendre en compte de nouveaux risques pesant sur les institutions financières, notamment l'impact des risques (indirects ou induits) sur d'autres parties prenantes, et leur effet sur la performance globale de l'organisation, notamment grâce à des indicateurs de mesure dédiés

-et d'autre part, elle apporte un éclairage complémentaire sur les risques définis dans les référentiels traditionnels.

La prise en compte de critères ESG dans la gestion du risque est un pas de plus dans l'intégration de la RSE dans les démarches d'aide au management des organisations et vers une meilleure gestion du risque d'image et de réputation. Aux côtés des démarches qualité, du business process management et d'autres méthodes décisionnelles, la RSE donne des clefs nouvelles pour la bonne gestion de l'entreprise. La mécanique de prise en compte des risques ESG définis a pour ambition d'aide à la décision en toute connaissance de cause.

Processus :

Le processus d'atténuation des risques se fait sur plusieurs étapes :



La politique ISR d'Apicil AM vise à atténuer les risques ESG et identifier les opportunités d'investissement par le biais du développement durable, dont le changement climatique. Depuis 2009, les fonds Roche-Brune intègrent l'ESG dans leur processus d'investissement : cette démarche évalue spécifiquement la capacité des entreprises à gérer leurs risques extra-financiers. En effet, l'ensemble des critères de notation produit par construction une mesure du risque auquel ces entreprises sont exposées, y compris sur le risque climatique.

Les risques de durabilité ainsi que les opportunités sont pris en compte dans l'évaluation ESG au travers de l'intégration ESG lors du processus d'investissement. L'ensemble de ces risques y compris climatiques sont appréhendés au travers plusieurs axes :

- Les politiques d'exclusion : Toute entreprise dont le chiffre d'affaire est supérieur à 25% dans les activités dont les fortes externalités négatives sont avérées, telles que le tabac, le divertissement pour adultes et les jeux d'argent sont exclues des portefeuilles. Ainsi celles dont le seuil dépasse 10% du chiffre d'affaire pour l'activité du charbon, pétrole et du gaz non conventionnel². Une exclusion de toute entreprise qui ne respecte pas les principes de l'initiative des Nations Unies Global Compact (UNGC). L'exclusion des Etats présentant des pratiques de corruption structurelle (score < 30 selon l'analyse de Transparency International).
- La politique de gestion des controverses prévoit une analyse systématique lors de la sélection d'une nouvelle valeur. Pour les valeurs déjà en portefeuille, un screening mensuel est réalisé par l'analyste ISR. Toute entreprise impliquée dans une controverse sévère (note maximale des fournisseurs des données) est exclue systématiquement des portefeuilles.
- Les éléments extra-financiers sont systématiquement intégrés à l'analyse des émetteurs, dès lors qu'ils sont considérés par l'analyste ISR et la gestion comme matériels, c'est-à-dire ayant un impact sur la pérennité de l'émetteur.
- La politique d'engagement actionnarial : En tant qu'investisseur responsable, il est nécessaire d'avoir un impact concret sur l'amélioration des pratiques ESG d'entreprises, en particulier les petites et moyennes capitalisations. Cette influence positive est orchestrée par la politique d'engagement et de dialogue actionnarial, colonne vertébrale de la stratégie d'investissement responsable permettant de piloter les risques identifiés liés au changement climatique.

En ce qui concerne plus spécifiquement les enjeux climatiques, un module Climat de MSCI® ESG Manager a été récemment acquis. Pour quantifier les différents risques et identifier les opportunités la Climate VaR (CVAR) est utilisée. C'est une mesure du risque permettant d'estimer le montant de la perte due au changement climatique d'une entreprise, d'un portefeuille ou d'un marché financier à un horizon 2080.

MSCI ESG Research utilise une méthodologie hybride, top-down et bottom-up pour calculer les risques et les opportunités liés au changement climatique, tels que les politiques futures visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre et les risques climatiques extrêmes.

L'ensemble du portefeuille d'Apicil AM a été testé sur les différents scénarios du modèle AIM-CGE. Le modèle AIM-CGE a été développé par l'Institut national japonais d'études environnementales (NIES). Il est classé comme un modèle d'équilibre général, qui couvre tous les biens économiques tout en considérant les interactions des facteurs de production. Le commerce des biens et des services sont également pris en compte.

Les résultats sont les suivants :

²les ressources en pétrole et gaz non conventionnelles incluent sables bitumineux, des schistes bitumineux (dépôts riches en kérogène), du gaz de schiste, du pétrole de schiste, du gaz de filon de charbon et du méthane de gisement de charbon. Il exclut tous les types de production de pétrole et de gaz conventionnels, y compris l'Arctique onshore/offshore, les eaux profondes, les eaux peu profondes et les autres onshore/offshore.

Scénario de transition	Perte estimée en pourcentage d'ici 2080	Scénario physique	Perte estimée en pourcentage d'ici 2080	CVAR Agrégée
AIM CGE 1.5°C	-4.71%	Agressif	-6.93%	-11.63%
AIM CGE 2°C	-2.11%	Agressif	-6.93%	-9.03%
AIM CGE 3°C	-0.20%	Agressif	-6.93%	-7.13%

Selon le dernier rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), un réchauffement de 1,5°C des températures est considéré comme le niveau maximal au-delà duquel des risques considérables pèseront sur la société. C'est pourquoi, le choix d'étudier ces résultats sur le scénario à 1.5°C a été identifié comme le plus pertinent.

Pour limiter le réchauffement climatique à 1.5°, il y a un coût de décarbonisation de 11,63% de la valeur de portefeuille. Cette première analyse proportionne un outil afin de quantifier et mettre en place un plan d'action sur d'autres leviers en vue d'atténuer ce risque.